

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-028

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents :	48	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	11	après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants :	59	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDDEVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Application en ligne
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permet de produire un CFU dès l'exercice 2024, si la collectivité remplit deux conditions : application du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires.

Saint-Flour Communauté respectant ce cadre, produit dès la fin d'exercice 2024 un compte financier unique.

Les Comptes Financiers uniques de Saint-Flour Communauté dans leur complétude, seront disponibles en consultation au sein des services de Saint-Flour Communauté dès leur mise à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques.

L'exécution du budget principal de fonctionnement est arrêtée à la somme de 18 716 663.77 € en recettes et 15 138 656.61 € en dépenses et dégage un résultat excédentaire de la section de 3 578 007.16 €.

A ce résultat s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 2 152 503.88 € soit un résultat cumulé de la section de **5 730 511.04 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 4 208 250.62 € et les dépenses à 3 362 721.03 €, soit un solde de réalisation de l'exercice à 845 529.59 €.

Après reprise du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 11 509.43 €, le solde d'exécution cumulé de la section est de 857 039.02 €.

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent à 790 811.43 € tandis que 2 372 124.19 € sont constatés en dépenses, soit un solde des restes à réaliser de - 1 581 312.76 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à un montant de **724 273.74€**.

Les **dépenses de fonctionnement** 2025 sont en hausse de 174 475.21 € par rapport au CFU 2024 soit +1.17 %, soit une progression de l'inflation constatée en 2025 à 0.9 % + 0.27 % (+ 2.95 % entre 2023 et 2024 avec inflation à 2.4 %).

1 - Les charges à caractère général sont en diminution de 3.98 % à 2 325 108.66 €, soit - 96 431.73 €. Il est précisé qu'un montant de 56 676 € n'est pas réalisé sur ce chapitre mais est imputé sur le chapitre 012 « charges de personnel ». Ce montant correspond à un remboursement de mise à disposition (service planification) et un reversement de salaire entre le budget général et le budget annexe du centre aqualudique.

Or ce transfert d'imputation, ces charges sont en diminution de 39 755.73 € liée au développement et à la montée en puissance des actions communautaires (+ 114 760 € liés notamment aux services de portage de repas à domicile, Mobilité, agriculture alimentation Forêt...) et avec parallèlement des fins de programme (manifestation des 140 ans en 2024 - 88 113.69 €) et des baisses des coûts de fonctionnement des services et équipements communautaires (-66 401 € dépenses d'entretien, d'énergie...).

2 - Les charges de personnel s'élèvent à un montant de 3 792 552.74 € soit + 31 445 490€ par rapport au CA 2024, expliqué comme suit.

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20250204-DEA182026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Le poste budgétaire des versements de salaires, d'un montant de 157 798.98 € est globalement en évolution de presque 100 000 € par rapport à 2024 répartis comme suit : -63 864.49 € correspondent aux transferts d'imputation entre les chapitres 011 et 012 tel que précisé ci-dessus.

-53 805 € correspondent aux versements de salaires au budget « eau » et « assainissement » en contrepartie du travail réalisé pour l'étude du transfert de la compétence, et pour les interventions de l'électromécanicien pour les services de Saint-Flour Communauté.

Des recrutements ont été réalisés pour renforcer le service ADS et les MSAP, pour un montant de 29 262 € générant des recettes supplémentaires par ailleurs.

La prise en compte en année pleine des personnes en charge du pool de remplacement des secrétaires de Mairie, des affaires juridiques et achats et d'un remplacement congés maladie au service communication représente une somme de 48 646 €.

La création d'un nouveau service d'archivage représente une somme de 39 000 €.

De plus, deux saisonniers ont œuvré cet été pour le balisage des sentiers PDIPR et VTT pour un montant de 13 816 €.

S'ajoutent à ces évolutions, la progression du taux de cotisation CNRACL pour 50 738 € et les évolutions de salaire pour 73 199 € (avancements de grade, échelon, promotion interne, évolutions individuelles du RIFSEEP).

Il est rappelé que la collectivité a fait le choix de s'autoassurer pour les congés de maladie ordinaire au regard de l'évolution des taux de cotisation.

Enfin, Saint-Flour Communauté a mis en place le système de tickets restaurants. La participation de Saint-Flour Communauté s'élève à 12 015 € dont 6 665 € pour le budget général.

3 - Le chapitre budgétaire des autres charges de gestion courante de 3 758 421.24 € est en diminution de 1.12 %. Il retrace d'une part les participations versées aux budgets annexes « économie, culture patrimoine, sport et services à la population », et d'autre part aux partenaires de la collectivité en matière de mobilité, tourisme et de politique et sociale. Celles-ci sont réajustées au regard du besoin réel de financement.

Pour mémoire, sur ce chapitre a été constatée en 2024 une charge exceptionnelle à hauteur de 47 405,71 € (régularisations de produits rattachés 2023). Hors ces charges exceptionnelles, entre 2024 et 2025, il est constaté globalement une stabilité de ce chapitre.

4 - Les intérêts de la dette s'élèvent à 105 242 € contre 104 108 € en 2024.

5 - Les atténuations de produits constituées de l'attribution de compensation et du FNGIR s'élèvent à 4 073 425,31 € et évoluent d'une année à l'autre selon le coût appelé aux communes pour le service ADS.

6 - Les opérations d'ordre sont de 1 082 131.27 € (contre 1 062 437 € en 2023) correspondant aux dotations aux amortissements et cessions.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à un montant de 18 716 663.77 €.

En préambule, il est précisé que dans le résultat de fonctionnement pour 2025, constaté en forte hausse par rapport à 2025, est inclut un rôle supplémentaire de Cotisation Foncière des Entreprises perçu de 2 944 060 €. D'après les justifications apportées par la DDFIP, celui-ci est versé à la suite de la réforme de l'imposition à la CFE des installations hydroélectriques, avec un rattrapage sur les années 2021 à 2024.

Contexte :

Les services fiscaux indiquent que l'imposition sur les barrages hydrauliques antérieurs à 1974 faisait l'objet d'un abattement de 50 % appliqué au titre de la réduction de la valeur locative des établissements industriels, lequel constituait une perte spontanée de bases fiscales pour notre collectivité et donnait lieu à une **compensation financière** (équivalente) de l'État. En 2025, la DDFIP affirme que l'évaluation foncière de l'ensemble de ces ouvrages a été revue au niveau national, se traduisant par une correction de la méthode d'évaluation et impliquant la suppression de fait dudit abattement de 50 % au titre des années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Cette modification a entraîné l'émission d'un rôle supplémentaire en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 2 944 060 €.

Dans la mesure où la collectivité avait perçu la compensation de l'abattement sur les mêmes années d'un montant de 2 923 982 €, si le produit des rôles supplémentaires est

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de réception préfecture : 11/03/2026

définitivement acquis pour notre collectivité, une reprise des allocations compensatrices versées au titre des années 2021 à 2024 devrait intervenir en 2026.

Aussi, il convient de provisionner cette somme sur l'exercice 2026 pour disposer des crédits disponibles quand il donnera lieu à reprise.

À ce jour, les modalités précises de cette reprise ne sont pas encore définies et font l'objet d'échanges entre la Direction générale des Finances Publiques et la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

En conséquence, le résultat de fonctionnement doit être corrigé pour la vision « analyse financière » de ce montant de 2 944 060 €, qui devra être provisionné en 2026 en attendant de connaître les modalités de reversement de cette somme.

Après correction liée de la recette exceptionnelle de fiscalité en matière de CFE de 2 944 060 € dont la quasi-totalité serait à provisionner sur 2026, les recettes ressortent en évolution de + 0.95 % (+ 148 062.18 €).

1 - Les produits de service sont en évolution de 3.97 % à 1 086 660.85 € pour 1 045 214.22 € en 2024 (+ 41 446 €). Elles correspondent aux versements de salaires perçus par le budget en provenance de ses budgets annexes et des recettes du service de portage de repas à domicile, du RPE et des recettes liées au service de voirie mis à disposition des communes. Ils sont globalement stables.

Un produit complémentaire de 47 970.12 € a été perçu correspondant au remboursement par le Parc Naturel de Volcans d'Auvergne de la mise à disposition de l'agent NATURA 2000, après transfert de compétence au 1^{er} janvier 2025.

2 - Les recettes fiscales, impôts et taxes s'élèvent à 13 715 795.04 €, dont 10 771 735.04 € de fiscalité « annuelle » et le rôle complémentaire exceptionnel de 2 944 060 € évoqué plus haut.

Hors cette fiscalité exceptionnelle, elles sont en progression de 0.69 % à 10 771 735.04 € contre 10 697 764.43 € en 2024 (+73 970.61 €).

La fiscalité évolue de 39 837.05 € par rapport au produit de fiscalité constaté de 2024 : - 107 765 € au titre des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires (non stabilisation des bases d'imposition à la suite de la réforme des biens immobiliers mise en œuvre par L'Etat), + 7 516 € de TASCOT, + 39 211 € au titre de l'IFER, + 18 202 € au titre de la taxe de séjour et + 82 673 de rôles supplémentaires non exceptionnels.

Elle est en hausse de +89 394.10 € par rapport aux inscriptions budgétaires 2024.

Le produit de la CFE évolue de 0.48 %, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de - 12.93 % et les produits de foncier bâti et non bâti respectivement de + 2.52 % et -4.15 %.

Concernant les impôts et taxes, ils sont en évolution de 34 133.56 € par rapport à 2024 et de 10 364 € par rapports aux inscriptions budgétaires 2025.

3 - Les dotations et subventions sont globalement équivalentes au produit perçu en 2024 à 3 343 668.19 €. Le montant de la DGF a progressé de 38 789 € et les compensations de fiscalité de 15 358 €. 116 362 € ont été perçues en plus pour les actions communautaires des maisons France Service, de mobilité et d'agriculture /alimentation/forêt.

Une baisse est constatée toutefois au niveau des services politique éducative et sociale, environnement / transition énergétique, et tourisme.

4- Les autres produits de gestion courante à 239 763.38 € sont en progression de 17 322.58 € par rapport à 2024, l'écart constaté étant précisé en annexe aux présentes.

5- Les atténuations de produits, constituées des remboursements de salaire pour maladies sont en baisse à 28 998 € (auto assurance pour les arrêts de maladie ordinaire), mais les contrats aidés sont soutenus à hauteur de 12 710 €.

La redevance perçue au titre des barrages s'élève à 113 851 € (+ 32 182 €).

Le bilan de la Section de Fonctionnement s'établit de la façon suivante :

Excédent reporté 2024	2 152 503.88 €
Recettes de l'exercice 2025	18 716 663.77 €
Sous-total	20 869 167.65 €
Dépenses de l'exercice 2025	15 138 656.61 €
Résultat définitif	+ 5 730 511.04 €
Dont recette exceptionnelle à provisionner	
2 944 060 €	

Résultat corrigé de la Section de Fonctionnement : 2 786 451.04 € (3 535 184.27 € en 2025)

Epargne brute du budget général : 1 441 983.71 € (1 496 999,46 € en 2024)
Epargne nette du budget général : 933 170.68 € (1 007 132,89 € en 2024)

Le montant total des **dépenses d'investissement** de l'année 2025 (hors restes à réaliser) s'élève à 3 362 721.03 € (3 253 520,24 € en 2024).

Les **dépenses d'équipement** (hors restes à réaliser) s'élèvent à 2 479 170.60 € (2 450 733.20 € en 2024).

Le détail ci-après récapitule la section d'investissement avec le détail réalisé par opération. Les opérations patrimoniales sont intégrées dans les opérations d'équipement.

Le remboursement du **capital de l'annuité** s'élève à 508 813.03 € (489 866,57 € en 2024). La dette en capital s'élève au 31 décembre 2025 à 6 044 810.79 € contre 5 914 957,16 € en 2024 et 6 372 080,56 € en 2023.

L'annuité versée à l'EPF (Établissement Public Foncier) pour l'acquisition du foncier de la maison France services de Neuvéglise-sur-Truyère s'élève à 9 416.62 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à un montant de 283 364.71 € et les opérations patrimoniales représentent un montant de 81 956.07 €.

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à **2 372 124.29 €**, dont les opérations pluriannuelles ayant fait l'objet d'autorisations de programme- crédits de paiement :

- Subventions d'équipement versées 1 270 614.55 € dont le Contrat de progrès 63 592.50 €, les fonds de concours aux communes 336 066.82 € (dont crèches et micro-crèches 177 077.75 €), les subventions d'équipement aux budgets annexes pour 48 668.12 € et les subventions d'équipements aux personnes de droit privé et subventions aux communes pour les actions en faveur de l'habitat pour 479 966 € et de l'économie pour 342 321.11 € ;
- Travaux en cours : 540 143.34 € (office de tourisme de Chaudes-Aigues, aménagements et embellissement des points de regroupement OM, Mobilité, ...) ;
- Frais de maîtrise d'œuvre : 329 521.99 € (équipements sportifs - OT de Chaudes Aigues - transition énergétique, vallée de la Truyère, mobilité, cartographie réseaux d'eau...) ;
- Documents d'urbanisme : 51 552.30 €.

Le montant des **recettes d'investissement** 2025 (hors restes à réaliser) s'élève à la somme de 4 208 250.62 € (3 265 029.67 € en 2024) et se décompose de la façon suivante : Subvention d'investissement à hauteur de 795 457.03 €, FCTVA pour 226 025.86 €, les opérations d'ordre pour 1 082 131.27 € et patrimoniales pour 81 956.07 €, l'excédent d'investissement N-1 pour 11 509.43 €, l'affectation de résultat pour 1 382 680.39 €, et un emprunt de 640 000 €.

Les **reports** (restes à réaliser en recettes hors emprunt) s'élèvent au montant de 790 811.43 €.

Le bilan de la Section d'investissement s'établit de la façon suivante

Dépenses de l'exercice 2025	- 3 362 721.03 €
Recettes de l'exercice 2025	+ 4 208 250.62 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	+ 845 529.59 €
Résultat d'investissement reporté 2024	+ 11 509.43 €
Restes à réaliser en dépenses 2025	- 2 372 124.19 €
Sous-total	- 1 515 085.17 €
Restes à réaliser en recettes 2025	+ 790 811.43 €
Besoin de financement qui est le Résultat définitif à la clôture de l'exercice 2025 pour la Section d'Investissement	= - 724 273.74 €

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 5 730 511.04 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	- 724 273.74 €

Résultat global définitif de l'exercice 2025 + 5 006 237.30 €**Résultat corrigé de la recette exceptionnelle de
fiscalité 2025****+ 2 062 177.30 €***Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024***+ 2 152 503.88 €****La volonté de Saint-Flour Communauté a été :**

De poursuivre ses investissements en cours, ce qui est possible grâce à l'excédent reporté en 2025 et à l'optimisation des financements des opérations d'équipement :

- Poursuite du dispositif d'aide aux entreprises ;
- Poursuite de la planification en urbanisme ;
- Poursuite de la politique en faveur du logement et de l'amélioration de l'habitat (performance énergétique, accessibilité) ;
- Fin des travaux pour la réalisation du Belvédère ;
- Attribution de fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine remarquable et édifices culturels ;
- Fin des travaux de réaménagement des locaux de l'office de tourisme à Saint-Flour ;
- Engagement des travaux de réhabilitation du moulin Juéry à Chaudes Aigues ;
- Poursuite du programme d'aménagement et d'embellissement des points de regroupement ;
- Poursuite du programme de refonte de la signalétique des bâtiments intercommunaux ;
- Poursuite du contrat de progrès territorial : autofinancement de la collectivité versé en subvention au budget annexe « aménagement et restauration pour compte de tiers » ;
- Poursuite des Fonds de concours crèches et micro-crèches.

Toutefois, toutes les actions et tous les programmes d'investissement prévus n'ayant pu se réaliser en totalité, le **besoin de financement en investissement** est inférieur à la prévision budgétaire, il est fixé à 724 273.74 €.

La **capacité de désendettement** est à 4.19 années (budget général) (3.91 années en 2024), en deçà du seuil d'alerte de 10 ans.

En **analyse consolidée**, le Compte Financier Unique 2025 fait ressortir une épargne brute à hauteur de 2.11 M€, confortant le rebond constaté depuis 2023, avec un léger recul de 0.09 M€ sous l'effet de recettes de fonctionnement à + 1.2 % quand les dépenses de fonctionnement progressent également + 2 %.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes. Elle constitue le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement. Une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses ou de baisse des recettes de fonctionnement. Elle démontre de la capacité à investir et/ou à se désendetter.

Le taux d'épargne brute est conforté à 13 %, à un niveau satisfaisant, le seuil de vigilance étant situé autour de 10 %. Il est légèrement inférieur à la moyenne de 20% des Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique qui est de 16.9 % en 2024. Il représente la part de ses recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner

Approuvé en séance de la section communale
013-260066000-20260304-DEL182626-626-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement).

La capacité de désendettement évolue de 6.1 années à 6.4 années au regard de la dette contractée en 2025, quand le seuil de vigilance se situe à 10 ans et que le pacte financier et fiscal de Saint-Flour Communauté a fixé un seuil de 7 années à ne pas dépasser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget principal ci annexée ;

Vu le compte financier Unique du budget principal ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du Budget Général, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent
Résultats reportés		2 152 503,88 €		11 509,43 €	- €	2 164 013,31 €
Opérations de l'exercice	15 138 656,61 €	18 716 663,77 €	3 362 721,03 €	4 208 250,62 €	18 501 377,64 €	22 924 914,39 €
TOTAUX (1)	15 138 656,61 €	20 869 167,65 €	3 362 721,03 €	4 219 760,05 €	18 501 377,64 €	25 088 927,70 €
Résultats de clôture		5 730 511,04 €		857 039,02 €		6 587 550,06 €
Restes à réaliser (2)			2 372 124,19 €	790 811,43 €	2 372 124,19 €	790 811,43 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	15 138 656,61 €	20 869 167,65 €	5 734 845,22 €	5 010 571,48 €	20 873 501,83 €	25 879 739,13 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 730 511,04 €	- 724 273,74 €			5 006 237,30 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ✚ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget général tel que détaillé en annexe de la délibération ;**
- ✚ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier unique 2025 du budget général aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**
- ✚ **DECIDE DE PROVISIONNER sur l'exercice 2026 un montant de 2 944 060 € en section de fonctionnement correspondant au montant du rôle supplémentaire de fiscalité (CFE) perçu en 2025, pour faire face à une demande de remboursement par l'Etat des compensations perçues par Saint-Flour Communauté par ailleurs ;**
- ✚ **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;**
- ✚ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

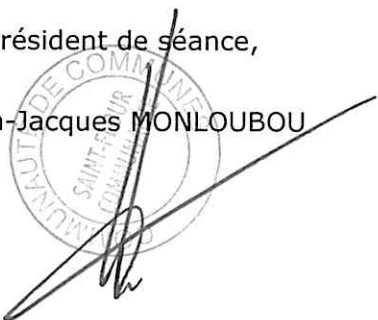
POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception préfecture
015-20000000-20260304-DELIS2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc Poudroux', is written over a long, thin diagonal line that extends from the bottom left towards the top right of the page.

BUDGET GENERAL – vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Variation CFU 2025/CFU 2024
DEPENSES	14 782 637,25 € Dont régularisation exceptionnelle de 293 807,89 €	14 964 181,40 € Dont régularisation exceptionnelle de 47 405,71 €	15 138 656,61 €	+ 174 475,21 € (+ 1,17 %)
RECETTES	17 912 752,33 € Dont régularisation exceptionnelle de 293 807,89 €	18 499 365,67 € Dont régularisation exceptionnelle de 47 405,71 €	20 869 137,45 € dont rôle complémentaire à provisionner : 2 944 060 €	+ 2 369 771,78 €
RESULTAT	3 130 115,08 €	3 535 184,27 €	5 730 480,84 € Corrigé : 2 786 420,84 €	+ 2 195 296,57 €
Dont produit exceptionnel de fiscalité			2 944 060,00 €	+ 2 944 060,00 €
Dont résultat n-1	2 422 453,21 €	2 874 824,08 €	2 152 503,88 €	- 722 320,20 €
Dont résultat de l'exercice	707 661,87 €	660 360,19 €	633 916,96 €	- 26 443,23 €
INVESTISSEMENT	CA 2023 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024	RAR 2025
DEPENSES	4 800 977,70 €	3 253 520,24 €	2 527 467,57 €	2 372 124,19 €
RECETTES	4 545 686,70 €	3 265 029,67 €	1 133 277,75 €	790 811,43 €
RESULTAT	255 291 €	+ 11 509,43 €	- 1 394 189 ,82 €	- 1 581 312,76 €
Besoin de financement par autofinancement	255 291 €	1 382 680,39 €		715 752,82 €
Emprunt				640 000,00 €
Capacité de désendettement budget général (capital restant au 31/12/2025 de 6 006 144,13 €)	4,29 années	3,95 années		4,17
Reliquat excédent de fonctionnement 2026				+ 5 014 728,02 €
Provision à constituer	2 874 824,08 €	2 152 503,88 €		2 944 060,00 €
Autofinancement disponible				2 070 668,02 €

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-917 du 7 juin 2016
Date de mise à jour : 11/03/2025
Date de transmission : 11/03/2025
Date de réimpression : 11/03/2025

2 325 108,66 €

(2 421 5
-3,98 %

général évoluent à la baisse de 96 431,73 €.

Cette évolution est détaillée comme suit :

- ✓ Développement d'actions inscrites au projet de territoire 2021-2026 et engagées ou poursuivies en 2025 pour un montant complémentaire de 152 112,81 € (304 689,29 € entre 2023 et 2024) comme :
- Politique éducative et sociale + 20 881,57 € (dont + 23 009 € pour la montée en puissance du service de portage de repas à domicile et 2 128 € pour les autres services) ;
 - Alimentation – forêt – agriculture + 37 152,19 €
 - Mobilité + 76 085,78 € : – TAD + 9 068 46 € évolution du service avec + 4 200 km parcourus - Etude sur l'évolution du transport local Floribus + 30 000 € - Navettes saisonnières en début d'année 2025, guide mobilité, organisation de la fête du vélo....
 - Culture patrimoine + 4 766,46 €

- ✓ Evolution des dépenses des services généraux + 13 226,81 € (+ 2,69 %) : Administration générale/Ressources : + 6 174 € (+1,53 %) - communication : frais de maintenance et d'hébergement de site internet dépenses du service en hausse de + 5 668,94 € (+15,82 %), entretien et fonctionnement des bâtiments et centres techniques + 1 383 €, soit + 2,55 % évolution répartie comme suit : fonctionnement des CTI + 5 787 €, travaux en régie pour aménagement des emplacements de containers OM + 8 915 €, dépenses mesurant la qualité de l'air -13 319 €)

- Et la diminution des charges de fonctionnement pour les autres services à hauteur de - 248 544,54 € (-336 553,40 € entre 2023 et 2024) par rapport à 2024 réparties comme suit :
- Maisons France Services – 10 403,69 € ;
 - Équipements sportifs – 20 630 € (en 2024 reprises de fuites sur toiture au complexe, remplacement d'un dispositif antichute pour panneau de basket)

- Modification et harmonisation d'imputation de reversements de frais entre le budget général et le budget annexe du Centre aqualudique (frais de personnel – 30 907,14 €) et frais de mise à disposition de l'agent en charge de la planification (-25 769,24 €)
- Boîte à outils et services techniques – 30 584,75 € (dont – 8 445,30 € pour le pool secrétariat de mairie /assistante de direction du fait de la fin de la mise à disposition d'un agent par le CDG 15 et – 21 809,45 € pour les services techniques (entretien des véhicules, carburant – 8 853 €, structures bâchées – 13 617 € : programme de gros entretien fait en 2024)
- Habitat / PVD – ADS : - 8 800 €
- Tourisme : - 87 341,85 € (dont manifestation des 140 ans de Garabit en 2024, dépense en moins en 2025)
- Actions moins élevées qu'en 2024 pour les actions de fonctionnement des services environnement/transition énergétique (-7 116 €), développement économique pour – 19 786 € (entretien des zones d'activité)

Par rapport aux prévisions budgétaires, 433 663,63 € (422 690,16 € en 2024) de crédits ne sont pas consommés correspondant notamment à :

- De nouvelles actions prévues qui n'ont pas été engagées ou sont en cours et seront poursuivies sur 2026 ;
 - Service agriculture/ alimentation/ forêt : - 33 026,77 € (PAT);
 - Tourisme / développement vallée de la Truyère / mémoire de Grandval : - 53 421,29 €
 - Bâtiments communautaires – services techniques- administration générale : - 65 585,82 €
 - Service aux publics : – 27 309,53 €
 - Politique éducative et sociale : - 65 442,05 €
 - Equipements sportifs : - 90 709,41 € (dont 33 000 € de crédits imputés en charges de personnel et 27 801 € de crédits non réalisés à halle sportive)
 - Entretien des zones d'activités : - 21 241,21 €
 - Contrat local de santé : - 19 797 €
- Habitat /PVD : - 49 403,65 € dont 28 157 € de crédits imputés en charge de personnel
- Boîte à outils : - 41 412,78 €



- Crédits supérieurs aux prévisions pour les dépenses du service environnement / transition énergétique de 32 726,01 € (contrat de progrès territorial - financement supérieur en conséquence)
 - Coûts de l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain)
 - Les coûts d'énergie en comparatif consolidé pour l'ensemble des budgets annexes, sont en diminution de 6,5 % (2024 : 815 837 €, 2025 : 762 460 €).



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	2 355 239,50 €	2 421 540,39 €	2 758 772,29 €	2 325 108,66 €
Dont	Administration générale (services administration générale – communication - centres techniques et entretien des bâtiments)	390 094,76 €	490 669,50 €	560 800,00 €	494 981,17 €
	Dépenses imprévues			508,29 €	
	Aménagements de points de groupement	6 500,00 €	1 826,16 €	10 000,00 €	10 741,30 €
	Développement économique (entretien des zones d'activités)	113 371,54 €	96 319,46 €	91 255,00€	70 013,79 €
	Services aux habitants	106 670,30 €	104 614,16 €	121 520,00 €	94 210,47 €
	<i>Dont Maison France Services Neuvéglise-sur-Truyère</i>	<i>30 216,81€</i>	<i>24 271,59 €</i>	<i>24 680,00 €</i>	<i>20 034,67 €</i>
	<i>Maison France Services Pierrefort</i>	<i>15 680,19€</i>	<i>17 991,85 €</i>	<i>28 940,00 €</i>	<i>16 713,54 €</i>
	<i>Maison France Services Chaudes-Aigues</i>	<i>16 338,82€</i>	<i>20 383,22 €</i>	<i>21 640,00 €</i>	<i>15 660,33 €</i>
	<i>Maison France Services Ruynes-en-Margeride</i>	<i>35 497,83€</i>	<i>34 844,60 €</i>	<i>36 200,00 €</i>	<i>35 585,81 €</i>
	<i>Agences postales</i>	<i>8 936,65€</i>	<i>7 122,90 €</i>	<i>10 060,00 €</i>	<i>6 216,12 €</i>
	Environnement- transition énergétique	149 815,36 €	108 197,42 €	68 355,00 €	101 081,01 €
	<i>Dont contrat de progrès territorial</i>	<i>63 312,95 €</i>	<i>50 609,75 €</i>	<i>20 225,00 €</i>	<i>65 917,14 €</i>
	<i>Dont ENS – Prévention risque inondation – Plan de gestion Narse de Lascols</i>	<i>86 502,41 €</i>	<i>57 587,67 €</i>	<i>48 130,00 €</i>	<i>35 163,87 €</i>

FS Neuvéglise : modif
facturation réseau chaleur

FS Chaudes-Aigues :
moins de combustibles et
de maintenance
/+ de frais téléphone

Accusé de réception en préfecture
015-2000666660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Mission alimentation agriculture et forêt	131 001,38 €	33 601,04 €	103 780,00 €	70 753,23 €
Dont	Fonctionnement du service et actions agricoles (plan pastoral territorial – milieux ouverts herbacés)	82 603,62 €	22 391,95 €	66 780,00 €	66 943,81 €
	Alimentation PAT	48 397,76 €	11 209,09 €	37 000,00 €	3 809,42 €
	Politique éducative et sociale	548 824,40 €	689 576,38 €	775 900,00 €	710 457,95 €
Dont	Portage de repas à domicile	452 811,27€	588 667,75 €	663 380,00 €	611 677,60 €
	Autres actions et administration du service (RPE- microcrèche- TAP – ALSH – cotisation mission locale des Hautes Terres)	96 013,13€	100 908,63 €	112 520,00 €	98 780,35 €
	Mobilité	300 669,22 €	129 554,87 €	205 205,00 €	205 640,65 €
Dont	Transport à la demande	70 009,91 €	75 978,65 €	76 945,00 €	85 047,11 €
	Transports scolaires	186 508,85 €	115,00 €	0,00 €	115,00 €
	Gestion service + Etude Floribus + Guide mobilité + Fête du vélo	31 237,74 €	38 147,90 €	111 760,00 €	108 690,80 €
	Vélos électriques	12 912,72€	15 313,32 €	16 500,00 €	11 787,74 €

✓ Augmentation du nbre
de repas dans une
moindre mesure

✓ Installation et donc
abonnement logiciel de
gestion reportée en 2026

✓ TAD : 50000 kms soit +
4200 kms * RAC moyen
de 1,68 €/km (1,63 € en
2024)

✓ Etude Floribus engagée :
30.000 €

✓ Road book Truyère :
10 800 €

✓ Guide mobilité : 28.000 €

✓ Fête du Vélo : 12.000 €

✓ Navettes Prat de Bouc
février 2025 : 20 500 €

✓ VAE : 6 8040 €
reversement partenaires
+ 4622 € réparation

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Equipements sportifs et de loisirs	225 029,08 €	250 327,80 €	289 500,00 €	198 790,59 €
Dont	Valorisation du personnel du centre aqua ludique : reversement de salaires au budget annexe	34 830,77 €	30 907,14 €	33 000,00 €	✓ Reversement de salaire en charge de personnel
	Autres équipements (complexe sportif – Halle d'animation et sportive – centres équestres – pôles pleine nature)	190 198,31 €	219 420,66 €	256 500,00 €	198 790,59 €
	Santé (Contrat Local de santé)	981,50 €	10 033,04 €	29 144,00 €	9 346,61 €
	Mises à disposition de services aux communes	185 272,69 €	259 171,79 €	270 000,00 €	✓ Fin MAD d'1 agent par le CGD 15 (pool secrétariat)
	Habitat et planification	117 130,47 €	127 469,88 €	142 305,00 €	228 587,22 €
Dont	Fonctionnement Maison de l'habitat	46 078,19 €	49 055,54 €	55 000,00 €	92 901,35 €
	ADS	21 194,34 €	25 389,08 €	30 000,00 €	48 575,63 €
	Planification – MAD	33 764,94 €	32 611,80 €	35 000,00 €	✓ ADS : Extension logiciel + honoraires avocat ✓ MAD en charge de personnel
	SPPEH – communication habitat – fonctionnement du service	16 093,00 €	20 413,46 €	22 305,00 €	32 148,76 €
	Développement touristique	67 059,45 €	112 407,81 €	87 000,00 €	6 842,56
	Dont projet valorisation Truyère	52 292,73 €	8 626,09 €	72 000,00 €	5 334,40 €
	Dont manifestation Garabit 140 ans		88 818,25 €	0,00 €	25 065,96 €
	Dont autres actions	14 766,72 €	14 963,47 €	15 000,00 €	Truyère : baisse due au retrait de participation de la plupart des communes concernées : 1 seule reste en lice (Alleuze)
	Gestion et exploitation gîtes / salles communautaires - Barge d'Alleuze - classement mondial Unesco	12 819,35 €	7 770,90 €	3 500,00 €	7 423,35 €
					704,57 €
					16 938,04 €
					12 537,36 €

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
012	Charges de personnel	3 271 987,91 €	3 447 056,67 €	4 073 366,00 €	3 792 552,74 €

Dont ❖ Par rapport aux prévisions budgétaires, 280 813,26 € de dépenses en moins en réalisé s'expliquant par :

- ✓ L'obligation de budgétiser des postes à temps complet alors que les agents travaillent à temps partiel
- ✓ Les arrêts maladies générant pour les agents une prise en charge maintien de salaire / indemnités journalières à l'exception de la maladie ordinaire
- ✓ Mouvements de personnel (CLS : - 9 454 €; PVD : - 10 906 €; Tourisme : - 5 400 €)
- ✓ Recrutements différés :
 - 1 charge de communication: - 30 155,33 €
 - 2 postes eau assainissement pour préparer le transfert de la compétence eau potable / assainissement : - 35 000 €
 - Pool secrétariat de direction/mairies : 1 poste seulement pourvu en cours d'année - 40 500 €
 - ✓ 1 assistant de prévention : - 25 000 €
 - ✓ Services aux publics : - 50 572 €
- ✓ Nouveaux recrutements réalisés
 - Service ADS / recrutement à partir du 1^{er} sept 2025 : + 13 356,64 €
 - Portage de repas à domicile : + 18 779 €

Ces charges de personnel incluent en année pleine l'augmentation de la cotisation CNRACL, les évolutions individuelles du RIFSEEP, et la mise en place des tickets restaurant.

L'évolution entre 2024 et 2025 fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 345 496,07 € du fait :

Des mises à disposition de personnel (OTI), et reversements de salaires entre budgets annexes (centre aqualudique – enseign diffu artistique, eau, assainissement) et service pour 157 800 € en 2025 / 82 249 € en 2024 € (changement d'imputation du chapitre 011 au chapitre 012 pour 33 000 € centre aqualudique et planification) De la réorganisation du pôle ressources : +67 894 € (dépenses en moins pour les services enseign Diff artistique et services aux publics de 43 000 €) Service communication + 16 520 €

D'une mission d'archivage + 39 000 €

Service activité pleine nature (saisonniers) + 13 816 €

De la mise en place du pool secrétariat de direction/mairies (+ 19 000 €)

Du renforcement du Service ADS : + 14 000 € étant pris en charge par les communes dans le cadre du service commun

1-3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap.65) :

3 758 421,24 €
(3 801 018,14 € en 2024)
-1,12 %

Pour mémoire, sur ce chapitre a été constatée en 2024 une charge exceptionnelle à hauteur de 47 405,71 € (régularisations de produits rattachés 2023). Hors ces charges exceptionnelles, entre 2024 et 2025, il est constaté globalement une stabilité de ce chapitre.

Dépenses en moins

- ✓ Politique sportive – activités de pleine nature - 129 327,18 €
- ✓ Charges exceptionnelles - 2 000,00 €
- ✓ Développement économique - 47 405,71 €
- (Participation concession d'aménagement Seba 15) - 18 200,00 €
- ✓ Subventions aux budgets annexes économie et services à la population - 61 721,47 €

Dépenses en plus

- ✓ Administration générale + 86 520,06 €
- ✓ Mobilité (Projet loc'Aubrac) + 16 982,39 €
- ✓ Politique éducative et sociale (participations ALSH et micro-crèches) + 12 380,00 €
- ✓ Tourisme (Participation Saint-Flour Communauté) + 6 247,89 €
- ✓ Culture – Patrimoine (subventions aux BA) + 22 019,20 €
- ✓ Créances éteintes + 3 411,17 €
- ✓ Politique sportive – activités de pleine nature + 16 743,41 €
- + 8 736,00 €

❖ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap.65)

- ✓ Par rapport aux inscriptions budgétaires 2025, 486 255,06 € de crédits n'ont pas été utilisés :

Ce différentiel provient notamment :

- ✓ Des subventions d'équilibre versées à hauteur du besoin réel du CA et non à hauteur du montant de la subvention prévisionnelle

Culture – patrimoine – économie – services à la population – sports

- ✓ Mobilité

- ✓ Tourisme

- ✓ Politique éducative et sociale

- ✓ Administration générale économie

- 483 822,17 €

- 4 740,00 €

- 5 664,00 €

- 5 037,03 €

+ 14 718,70 €



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Autres charges de gestion courante	3 914 752,55 €	3 801 018,14 €	4 244 466,08 €	3 758 421,24 €
<i>Dont</i>	Administration générale (subventions aux associations – indemnités de fonction des élus – admissions en non valeur)	273 809,14	269 726,42 €	270 000,00 €	286 708,48 €
	Développement économique Participation aux animations commerciales des 3 communes lauréates du programme Petites Villes de Demain Participation à la concession d'aménagement (SEBA 15)	68 000,00 €	70 000,00 €	54 000,00 €	51 800,00 €
	Environnement – transition énergétique Participations statutaires SYTEC (PCAET) SIGAL et 2 PNR	7 135,31 €	12 545,32 €	10 000,00 €	9 098,65 €
	Habitat et planification – participation SYTEC – Scot –	81 903,00 €	81 903,00 €	82 500,00 €	81 903,00 €
	Mobilité Soutien aux activités scolaires – reversement chèque transport – participation Loc'Aubrac	67 190,00€	57 830,00 €	74 950,00 €	70 210,00 €
	Politique éducative et sociale Conventionnements ALSH – microcrèches - RPE - Centre social - OMJS - CEL - PAJ - Pass'ton BAFA Portage de repas	248 655,80€	336 763,28 € 6 456,80 €	347 100,00 € 7 405,00 €	342 063,68 € 7 404,29 €

Diminution de la participation à la SEBA 15 dans le cadre de la concession d'aménagement – 19 000 €

+ 13 000 € loc'Aubrac

Dont 3 000 € subv pour véhicule ADMR St Flour



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Culture patrimoine	1 015 715,79 €	1 050 628,68 €	1 226 075,00 €	1 054 039,85
<i>Dont</i>	participation BA Enseignement musique / danse / théâtre – diffusion – lecture publique	662 215,79 €	693 628,68 €	764 529,00 €	649 193,85 €
	participation BA Pôle patrimoine : Ecomusée – label PAH	296 500,00 €	292 000,00 €	396 546,00 €	339 846,00 €
	Subventions organisation de Festivals	57 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
	Politique sportive – Activités de pleine nature	800 000,00 €	752 000,00 €	800 000,00 €	750 000,00 €
<i>Dont</i>	participation de fonctionnement au centre aqualudique	800 000,00€	747 000,00 €	800 000,00 €	750 000,00 €
	Tourisme	545 515,20 €	561 316,40 €	589 000,00 €	583 335,60 €
<i>Dont</i>	participation à l'OTI	392 000,00 €	413 000,00 €	438 000,00 €	435 000,00 €
	participation au syndicat mixte Garabit Grandval	138 144,00 €	133 070,00 €	135 000,00 €	133 070,00 €
	participation autres (Monts Margeride)	4 371,20 €	4 246,40 €	5 000,00 €	4 265,60 €
	participation annuelle pour l'association et la fondation Classement UNESCO Garabit	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
Dont					
	Subventions aux budgets annexes *	451 797,08 €	491 317,32 €	676 391,08 €	433 042,52 €
	Politique sportive – act. de pleine nature	61 223,34 €	63 125,21 €	90 300,00 €	71 861,54 €
	Charge exceptionnelle – régularisation d'imputation	293 807,89 €	47 405,71 €		210,22 €
	Créances éteintes			16 745,00 €	16 743,41 €
66	1-4. Charges financières	121 214,82 €	104 108,46 €	105 595,22 €	105 242,39 €
67	1-5. Charges spécifiques	24 433,00 €	148,25 €	5 000,00 €	1 775,00 €
68	1-6. Provisions	9 977,00 €		1 500,00 €	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception en préfecture : 11/03/2026

**Détail subventions aux budgets annexes*

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Développement économique	157 322,16 €	164 041,78 €	144 400,00 €	157 932,61 €
	ZA Rozier Coren	33 533,66 €	30 698,25 €	31 791,00 €	28 038,87 €
	Atelier de découpe Camiols	102 394,89 €	114 126,81 €	31 155,00 €	62 157,01 €
	Atelier de découpe Pierrefort			12 750,00 €	
	Abattoir Pierrefort	11 930,82 €	12 225,04 €	12 600,00 €	12 681,17 €
	AR Boulangerie	590,87 €	783,95 €	889,00 €	834,25 €
	ZA Luc d'Ussel	3 657,87 €	2 801,59 €	2 000,00 €	1 907,64 €
	ZA le Rouchar			50 000,00 €	49 103,27 €
	ZA Neuvéglise sur Truyère	5 214,05 €	3 406,14 €	3 215,00 €	3 210,40 €
	Activités de Pleine Nature				
	Domaine 4 saisons	61 223,34 €	63 125,21 €	90 300,00 €	71 861,54 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Détail subventions aux budgets annexes

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
	Services à la population	294 474,92 €	327 275,54 €	531 991,08 €	275 109,91 €
	Multiple rural Loubarette	2 963,29 €	11 835,46 €	2 069,00 €	536,56 €
	Multiple rural Faverolles	4 767,05 €	918,55 €	411,00 €	
	Multiple rural de Malbo	2 953,86 €	3 551,55 €	21 367,08 €	15 939,69 €
	Alloc comp OM (ex redevance OM cnaale)	29 962,53 €	26 914,15 €	29 915,00 €	29 914,15 €
	Gens du voyage	140 924,37 €	173 247,35 €	188 729,00 €	141 086,20 €
	Maisons territoriales de santé	109 845,86 €	110 715,14 €	117 700,00 €	87 633,31 €
	Eau - Forages - assainissement	3 057,96 €	93,34 €	171 800,00 €	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
014	Atténuation de produits Attribution de compensation – FNGIR – FPIC	4 102 358,32 €	4 127 872,10 €	4 093 568,00 €	4 073 425,31 €
77	Amortissements	982 674,15 €	1 062 437,39 €	1 051 726,00 €	1 051 641,46 €
	cessions				30 489,81 €
	TOTAL DEPENSES	14 782 637,25 €	14 964 181,40 €	16 333 993,59 €	15 138 656,61 €
	Dépenses totales de fonctionnement,		+ 1,23 %		+ 1,17 %
	Dépenses réelles de fonctionnement		+ 0,74 %		+ 1,11 %

✓ Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 15 138 656,61 € contre **14 964 181,40 € en 2024**. Elles sont en hausse de 174 475,21 €, soit une hausse de 1,17 % (inflation 2025 0,9 % en décembre 2025 sur un an).

2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

❖ PRODUITS DES SERVICES :

1 086 630,65 €
(1 045 214,22 € en 2024)
+ 3,96 %

- 16 229,35 € de recettes en plus par rapport aux prévisions budgétaires, liées notamment :
- aux recettes du service voirie, supérieures aux prévisions budgétaires de 94 861,73 € malgré des reversements de salaires entre budget général et budgets annexes inférieurs aux prévisions de 36 900,43 € correspondant aux valorisations de moyens humains et matériels (y compris le SMDTEC avec la délégation de gestion du domaine nordique de Prat de Bouc);
 - aux recettes du portage de repas en évolution à 306 941,75 € pour une prévision de 291 000 € (+ 15 941,15 €), les valorisations de salaires liées au RPE pour 14 686 € non prévues au BP 2024 et les valorisations de salaires liées à l'office de tourisme en hausse de 8 445€ (dépendances d'un montant équivalent).

- Ces recettes sont en évolution de 41 416,43 € par rapport à 2024:
- dont 75 780 € de dépenses en plus, dont notamment 47 970 € correspondant à la mise à disposition de l'agent Natura 2000 au PNR des Volcans d'Auvergne, 6 606 € au portage de repas à domicile, 15 196 € liés aux reversements de salaire entre les budgets annexes et 2 634 € aux recettes de tourisme/événementiel.
- dont 34 107 € de recettes moindres constatées notamment dans le cadre des frais de la mise à disposition de personnel entre Saint-Flour Communauté et son office de tourisme à hauteur de -8 826 €, des recettes du service voirie de - 15 702 €, et du service ADS pour 9 450,50 €.

Chap.	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
70	Produits des services	928 167,17 €	1 045 214,22 €	1 102 860,00 €	1 086 630,65 €
Dont	Administration générale	280 383,09 €	293 185,99 €	331 080,00 €	308 382,67 €
	reversements des budgets annexes				
	Environnement / Natura 2000				47 970,12 €
	Services aux habitants	25 335,37€	30 391,75 €	33 040,00 €	33 764,10 €
	<i>Remboursement par les utilisateurs des MSAP et agences postales</i>	25 335,37 €	30 391,75 €	33 040,00 €	33 764,10 €
	Mobilité Vélos électriques	13 650,22 €	10 420,00 €	12 600,00 €	7 098,00 €
	Politique éducative et sociale <i>dont portage de repas à domicile + TAP</i>	280 655,79 €	308 631,19 €	338 700,00 €	314 980,78 €
	Habitat et planification (participation HTC ADS - rbt frais maison de l'habitat)	4 884,38 €	10 954,31 €	8 740,00 €	1 500,81 €
	Politique sportive (activités de pleine nature + régie / distributeurs Complexe)	26 412,79 €	25 900,66 €	20 200,00 €	24 700,14 €
	Culture / patrimoine – produits des gites d'Alleuze	13 207,28 €	9 972,76 €	8 000,00 €	17 004,18 €
	Tourisme - Remboursements de frais divers et de mises à disposition de personnel (bureaux de tourisme)	93 458,40 €	78 895,83 €	78 500,00 €	70 070,14 €
	Services aux communes	190 179,85 €	276 861,73 €	272 000,00 €	261 159,71 €

Produits rattachés 2024
surévalués de 4 600 €

❖ **Impôts et taxes - fiscalité locale :**

13 715 795,04 € (10 697 764,43 € en 2024)

- ❖ Dont impôts et taxes : 10 771 735,04 € + 0,69 %
- ❖ Dont rôle supplémentaire exceptionnel : 2 944 060 €

Les recettes de la fiscalité locale, impôts et taxes sont en évolution de 73 970,61 € par rapport à 2024 du fait :

Impôts et taxes : +34 133,56€ (+0,67 %)

- ✓ - 22 424,00 € au titre du FPIC
- ✓ + 8 496 € au titre de la Fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- ✓ + 35 731,00 € au titre de la Fraction de TVA perçue en compensation de la CVAE
- ✓ + 12 330,56 € au titre de l'attribution de compensation (service ADS)

Fiscalité : + 39 837,05 € (+0,71 %)

- ✓ - 107 765,00 € au titre des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires
- ✓ + 7 516 € de TASCOT
- ✓ + 39 211 € au titre de l'IFER
- ✓ + 18 202,05 € au titre de la taxe de séjour
- ✓ + 82 673 € de rôles supplémentaires

Par rapport aux produits fiscaux notifiés en début d'année et ayant fait l'objet d'inscriptions budgétaires 2025, c'est un produit de 99 759,04 € perçu en plus :

Impôts et taxes : + 10 364,94 €

Fraction de TVA perçue en compensation de la CVAE : + 11 348 €

Attributions de compensation : - 983,06 €

Fiscalité : + 89 394,10 €

Impôts ménages – 99 276 €

IFER : + 22 860 €

TASCOT : + 13 943 €

Taxe de séjour : + 22 972 €

Rôle supplémentaire : + 128 895 €

Attestation de réception en préfecture
01/02/2025 16:06:00 - 20250304-01 - B2026-01 - BF
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception en préfecture : 11/03/2025

Rôle supplémentaire exceptionnel : 2 944 060 €

L'imposition les barrages hydrauliques antérieurs à 1974 faisait l'objet d'un abattement de 50 % appliqué au titre de la réduction de la valeur locative des établissements industriels, lequel constituait une perte de bases fiscales pour notre collectivité et donnait lieu à une compensation financière de l'État.

En 2025, l'évaluation foncière de l'ensemble de ces ouvrages a été revue au niveau national : correction de la méthode d'évaluation et suppression dudit abattement de 50 % à partir de l'exercice au titre des années 2021, 2022, 2023 et 2024, Cette modification a entraîné l'émission d'un rôle supplémentaire en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 2 944 060 €.

Mais la collectivité avait perçu la compensation de l'abattement sur les mêmes années d'un montant de 2 923 982 €.

En conséquence, le produit des rôles supplémentaires est définitivement acquis pour notre collectivité mais une reprise des allocations compensatrices versées au titre des années 2021 à 2024 pourrait intervenir en 2026.

Aussi, il convient de provisionner cette somme sur l'exercice 2026 pour disposer des crédits disponibles quand il donnera lieu à reprise.

À ce jour, les modalités précises de cette reprise ne sont pas encore définies et font l'objet d'échanges entre la Direction générale des Finances Publiques et la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
73	Fiscalité - Impôts et taxes	10 456 770,57 €	10 697 764,43 €	10 671 976,00 €	13 715 795,04 €
<i>Dont</i>	Fraction de TVA Nationale	3 164 815,00 €	3 163 886,00 €	3 172 382,00 €	3 172 382,00
	Cotisation foncière des entreprises	2 003 502,00 €	2 173 089,00 €	2 204 724,00 €	2 204 574,00 €
	TH sur les résidences secondaires	933 981,00 €	967 898,00 €	934 316,00 €	842 737,00 €
	Taxes foncières sur foncier bâti	584 939,00 €	608 556,00 €	622 610,00 €	623 915,00 €
	Taxes foncières sur le foncier non bâti + taxe add	197 037,00 €	203 968 €	208 332,00 €	195 508,00 €
	Fraction de TVA nationale remplaçant la CVAE à compter de 2023	1 107 698,00 €	1 109 647,00 €	1 134 030,00 €	1 145 378,00 €
	TASCOM	412 337,00 €	438 434,00 €	432 007,00 €	445 950,00 €
	IFER	923 921,00 €	908 255,00 €	924 606,00 €	947 466,00 €
	Rôles supplémentaires	52 642,00 €	71 182,00 €		3 072 955,00 €
	Reversement attribution de compensation	84 356,89 €	86 686,38 €	100 000,00 €	99 016,94 €
	FNIGIR	357 939,00 €	357 939,00 €	357 939,00 €	357 939,00 €
	Taxe de séjour	237 197,68 €	224 770,05 €	220 000,00 €	242 972,10 €
	FPIC	396 405,00 €	383 454,00 €	361 030,00	361 030,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



2-3. DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

3 343 668,19 €
3 348 425,32 €

136 540 € en moins par rapport aux prévisions budgétaires du fait de programmes de fonctionnement n'ayant pu être aboutis cette année (SIL, agriculture/alimentation/forêt, politique éducative et sociale, CLS).

La stabilité constatée entre 2024 et 2025 s'explique notamment par :

❖ Une évolution des recettes suivantes :

⇒ Évolution positive de la DGF	+ 38 789,00 €
⇒ Compensations	+ 15 358,00 €
⇒ Maisons France Services et agences postales	+ 40 000,00 €
⇒ Agriculture/alimentation/ forêt	+ 15 520,30 €
⇒ Economie	+ 7 482,50 €
⇒ Mobilité	+ 40 242,26 €
⇒ Culture patrimoine	+ 12 908,00 €

Une diminution de recettes comme suit :

⇒ Dotation de compensation	- 27 074,00 €
⇒ DARTP	- 71 330,00 €
⇒ Politique éducative et sociale	- 8 039,19 €
⇒ Environnement / transition énergétique	- 11 207,00 €
⇒ Postes petite ville de demain - manager de commerce - CRTE	- 2 096,00 €
⇒ Tourisme	- 15 631,00 €
⇒ Régularisation charge	- 47 405,71 €

Accusé de réception en préfecture
155-2026-066600-2026-0310 DE 2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



2-3. DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
74	Dotations et participations	3 605 199,36 €	3 348 425,32 €	3 479 998,74 €	3 343 668,19 €
dont	Dotation d'intercommunalité	531 722,00 €	602 519,00 €	642 519,00 €	641 308,00 €
	Dotation de compensation	757 430,00 €	745 589,00 €	719 940,74 €	718 515,00 €
	DCRTP	152 266,00 €	148 503,00 €	82 000,00 €	77 173,00 €
	Compensations	977 908,00 €	1 145 710,00 €	1 144 297,00 €	1 161 068,00 €
	FCTVA	5 002,23 €	3 767,17 €	4 000,00 €	7 469,61 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
Dont	Services aux cnes et aux habitants	222 477,84 €	180 000,00 €	252 448,00 €	220 000,00 €
	Labélisation France Services	201 933,84 €	180 000,00 €	236 224,00 €	220 000,00 €
	Agences postales	20 544,00 €		16 224,00 €	
	Environnement transition énergétique	240 759,19 €	187 019,82 €	176 007,00 €	176 022,87 €
	Santé (CLS)	38 230,13 €	36 500,84 €	61 957,00 €	40 315,61 €
	Agriculture Forêt alimentation	107 211,01 €	5 580,36 €	45 600,00 €	21 100,66 €
	Mobilité	95 614,44 €	66 677,03 €	120 375,00 €	106 919,29 €
	Politique éducative et sociale (CTG) + PS RPE + PEC portage + conseiller numérique	46 032,51 €	115 135,84 €	118 180,00€	107 096,65 €
	Habitat	59 242,52 €	25 821,00 €	30 100,00 €	23 725,00 €
	Economie				7 482,50 €
	Culture		- 12 906,55 €		
	Tourisme	75 995,60 €	49 603,10 €	81 075,00 €	33 972,00 €
	Divers	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Régularisation d'imputation	293 807,89 €	47 405,71		210,22 €

Indemnités La Poste
passées au 75
16 224 € x 2 (API St Flour
et MSAP Ruynes)

Région AURA : 59 500 €
(navettes saisonnières,
étude Floribus, TAD)
ADEME + ANCT : 34 919 €
(charges de personnel)
Loco'Brac : 12 500 € (MAD
personnel)

Coordination CTG : -15 000 €
absence d'un agent
RPE : + 12 000 € de prestations
de service CAF/MSA
Contrat PEC : comptabilisé en
atténuation de charges

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



Chap	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
72	Travaux en régie	10 907,06 €	3 803,72 €	23 000,00 €	9 269,99 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	201 552,99 €	222 440,80 €	122 693,00 €	239 763,38 €
	Dont administration générale		90 355,77 €	69 400,00 €	69 903,72 €
	Dont services aux publics		50 416,03 €	23 293,00 €	56 008,66 €
	Dont redevance barrage de Sarrau	35 011,00 €	81 869,00 €	30 000,00 €	113 851,00 €
013	Remboursement pour maladies Contrats aidés	67 981,02 €	51 776,09 €	15 000,00 €	28 998,20 € 12 710,40 €
040	Reprises des subventions aux comptes de résultat / cessions	163 639,77 €	210 398,12 €	260 500,00 €	274 094,72 €
77	Produits exceptionnels	41 305,18 €	29 318,89 €		5 703,00 €
78	Reprise de provision pour risques et charges	14 776,00 €	0,00 €		
	TOTAL recettes de l'exercice	15 490 299,12 €	15 624 541,59 €	15 676 027,74 €	18 716 633,57 €
	Total recettes réelles	15 285 354,17 €	15 398 743,47 €	15 415 527,74 €	18 442 538,85 €
	Report résultat n-1	2 422 453,21 €	2 874 824,08 €	2 152 503,88 €	2 152 503,88 €
	TOTAL des recettes de Fonctionnement	17 912 752,33 €	18 499 365,67 €	17 828 531,62 €	20 869 137,45 €
	Rôle supplémentaire à provisionner				2 944 060,00 €

Travaux en régie : 10 000 €
pour les aménagements des
points de regroupement des
containers OM + 13 000 €
Halle d'animation de
Pierrefort
Dont indemnités La
Poste prévues au 74

Hors le rôle supplémentaire exceptionnel de 1 944 060 €, les recettes de fonctionnement de l'exercice sont en hausse de 148 031,98 € par rapport à 2024, soit 0,95 %

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

●●● Compte financier Unique 2025

BILAN FONCTIONNEMENT

Excédent reporté 2024	2 152 503,88 €
Recettes de l'exercice 2025	18 716 633,57€
Sous-total	<u>20 869 137,45 €</u>
Dépenses de l'exercice 2025	15 138 656,61 €
Résultat définitif	<u>+ 5 730 480,84 €</u>
Montant à provisionner	- 2 944 060,00 €
Excédent corrigé de la Section de Fonctionnement :	2 786 420,84 €
(3 535 184,27 € en 2024 et 3 130 115,08 € en 2023)	
Epargne brute du budget général :	1 441 953,51 € (1 496 999,46 € en 2024 et 1 485 391,05 € en 2023)
Epargne nette du budget général :	933 140,48 € (1 007 132,89 € en 2024, 990 158,74 € en 2023)

Budget général – Opérations d'équipement

		DEPENSES						RECETTES							
Cha p.	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Développement économique dont	28 830,49 €	40 533,15 €	33 631,33 €	220 734,61 €	236 500,00 €	90 723,64 €	362 204,46 €	7 788,38 €	0,00€				8 568,00 €	
	Signalétique des zones d'activités					1 500,00 €									
21	Fonds de concours centre de formation / résidence Polygone	0,00€	0,00€		109 067,45 €	110 000,00 €		219 067,45 €	0,00€	0,00€					
204	Appui aux points de vente et dispositif Leader	27 804,68 €	30 611,70 €	21 822,33 €	103 390,71 €	40 000,00 €			7 788,38 €	0,00€					8 568,00 €
204	Dispositif Leader cofinancements action 5	1 025,81 €	0,00€			64 500,00 €	86 624,02 €	118 253,66 €	0,00€	0,00€					
23	ZA de la Voreille			6 864,00 €	3 300,00 €	12 000,00 €	4 099,62 €	11 746,90 €							
	Fonds de concours vidéo protection	0,00€	9 921,45 €	4 945,00 €	4 976,45 €			4 976,00 €	0,00€	0,00€					
	Déplacement de conduite – ZA Crozatier						8 500,00 €	8 160,00 €							
	Agriculture Forêt alimentation dont	71,20 €	1 210,00 €			51 000,00 €	2 700,00 €	12 876,80 €	0,00€	0,00€					
204	Actions agricoles	71,20 €	1 210,00 €			10 000,00 €			0,00€	0,00€					
	Subvention équipement lycée agricole acquisition véhicule frigo					5 000,00 €		5 000,00 €							
	Travaux atelier technologique Voltzac					11 000,00 €	2 700,00 €	7 876,80 €							
	Etat de bâtiment					25 000,00 €									
	Planification dont	228 210,81 €	60 655,65 €	124 645,86 €	33 073,89 €	241 392,00 €	56 473,77 €	64 854,30 €	10 899,00 €	0,00€	51 888,00 €	0,00 €	27 093,00 €	11 367,00 €	13 653,50 €
202	Evolution PLUI	220 773,52 €	50 506,48 €	114 122,14 €	24 469,48 €	189 692,00 €	19 878,07 €	51 552,30 €	10 899,00 €	0,00€	51 888,00 €	0,00 €			
	Suivi des doc. en vigueur														
	Etat du patrimoine foncier														
	Etat du patrimoine mobilier														
	Etat du patrimoine Saint-Urcize	7 437,29 €	10 149,17 €	3 827,72 €	8 604,41 €	44 700,00 €	24 228,00 €	13 302,00 €	0,00€	0,00€			27 093,00 €	11 367,00 €	13 653,50 €
	Extensions de logiciels			6 696,00 €	0,00 €	7 000,00 €	12 367,70 €								

Accès à la réception exploitée
01/03/2026 06:00:00
Date de réception prévisionnelle : 11/03/2026
Date de réception prévisionnelle : 11/03/2026

		DEPENSES						RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Habitat dont	443 607,00 €	449 354,00 €	336 583,00 €	500 871,00 €	507 000,00 €	433 988,00 €	479 966,00 €	119 632,00 €	198 106,40 €	135 000,00 €	169 242,00 €	135 000,00 €
2031 / 204	OPAH /RU – PIG Aides aux propriétaires et animation	392 307,00 €	336 941,00 €	268 004,00 €	447 037,00 €	465 000,00 €	409 388,00 €	430 732,00 €	119 632,00 €	138 673,00 €	135 000,00 €	119 904,00 €	135 000,00 €
204	Lutte contre la vacance de logements communaux	22 500,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €		12 000,00 €				10 095,90 €			
	Petites villes de demain étude pré opérationnelle	28 800,00 €	53 610,00 €	53 610,00 €						49 337,50 €		49 338,00 €	
	Fonds de concours logements	0,00 €	51 963,00 €	8 129,00 €	53 834,00 €	30 000,00 €	24 600,00 €	49 234,00 €	0,00€				
	Développement culturel et patrimonial dont	179 219,99 €	547 368,62 €	554 431,38 €	636 000,18 €	672 543,00 €	514 754,37 €	270 270,63 €	108 966,77 €	411 903,29 €	5 000,00 €	150 239,97 €	220 282,43 €
21- 23	Maison de l'architecture, du patrimoine et de l'habitat – équipements (op 25)	0,00€	1 320,00 €		1 320,00 €	33 000,00 €	720,00 €	4 285,16 €				5 000,00 €	
204	Part. budgets annexes culture patrimoine	0,00€	0,00€			536 843,00 €	187 441,00 €						
20	Maison de l'habitat - Aménagement des abords et Belvédère	167 100,94 €	349 141,35 €	538 846,60 €	396 194,19 €		244 044,94 €	63 304,73 €	108 966,77 €	411 903,29 €		150 239,07 €	220 282,43
204	Fonds de concours aux communes (Fonds de culture - Edifices culturels)	9 000,00 €	82 257,01 €	6 773,13 €	132 647,38 €	45 000,00 €	7 706,35 €	76 774,65 €					
	Entretien à la rénovation des bâtiments pbcs à carac. patrimonial dont rénovation du petit patrimoine	3 119,05 €	78 522,11 €		78 522,11 €	57 700,00 €	53 592,08 €	124 839,59 €					
	Fonds de concours historiques	0,00€	36 128,15 €	8 811,65 €	27 316,50 €		21 250,00	1 066,50 €					

Accusé de réception en préfecture
015-200666880000000304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



		DEPENSES						RECETTES					
Chap.	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Politique sportive – activités pleine nature dont												
	Sentier des maquisards	220 726,57 €	164 838,60 €	180 101,70 €	48 400,90 €	295 660,00 €	90 968,75 €	112 268,03 €	18 805,13 €	130 685,00 €	10 626,00 €	70 912,00 €	35 000,00 €
				105 254,20 €	25 956,00 €	18 000,00 €	40 584,00 €						
20	Chemin de randonnée / espaces VTT	19 634,60 €	28 786,83 €	7 214,40 €	17 507,90 €	107 360,00 €	1 812,00 €	78 659,89 €	0,00€	27 485,00 €			35 000,00 €
	Tribunes mobiles	0,00€	0,00€			12 120,00 €	11 747,09 €		0,00€	0,00€			
21-23	Diversification activités pleine nature équipements	33 167,97 €	0,00€			39 250,00 €	10 487,54 €	19 500,00 €	8 105,00 €	0,00€			
204	Solde - Bâtiment de Prat de bouc participation à la construction nouveau bâtiment	50 706,00 €	0,00€	1 111,51 €					0,00€				
	Carrière de concours à Saint-Flour et Cent équestre de Pierrefort	9 952,26 €	4 200,00 €	4 200,00 €		6 930,00 €	5 367,23 €					1 750,00 €	
204	Terrains sportifs - tennis couverts et padel	42 017,96 €	90 346,28 €										
21	Complexe sportif intercommunal - matériel	52 826,28 €	37 535,03 €	62 321,59 €	4 606,40 €	83 000,00 €	14 065,66 €	14 108,14 €					
23	Politique sportive Pierrefort - prise en compte de la sécurité en pied de talus	12 421,50 €	3 970,46 €		330,60 €	29 000,00 €	6 905,23 €		6 680,00 €			1 800,00 €	

Accusé de réception en préfecture
015-2026-0066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

		DEPENSES						RECETTES					
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Développement touristique dont	116 615,56 €	331 152,63 €	446 806,08 €	188 986,03 €	820 668,07 €	476 070,15 €	401 301,34 €	125 698,13 €	339 849,09 €	537 050,07 €	380 819,14 €	256 928,00 €
21	Bureau d'Information Touristique Chaudes-Aigues – travaux de réhabilitation	61 540,34 €	98 486,23 €	40 018 96 €	67 160,55 €	319 980,00 € 75 688,07 €	83 274,71 € 75 668,07 €	303 885,84 €	2 618,00 €	95 308,52 €	208 782,00 € 75 668,07 €	189 606,65 € 75 668,07 €	60 203,00 €
	Réaménagement locaux office de tourisme Saint-Flour	26 037,00 €	214 895,00 €	368 569,52 €	121 825,48 €	190 000,00 €	296 877,37 €	4 729,90 €	117 316,23 €	236 083,77 €	114 600,00 €	106 388,42 €	184 400,00 €
	Vallée de la Truyère – Aménagements abords Viaduc	5 974,22 €				235 000,00 €	20 250,00 €	92 685,60 €			138 000,00 €	9 156,00 €	12 325,00 €
	Mobilité dont	39 220,00 €	66 364,00 €	89 546,10 €	33 359,28 €	459 214,00 €	115 495,29 €	96 551,88 €	10 030,51 €	27 442,60 €	285 976,50 €	35 914,00 €	59 157,00 €
	Boucle cyclo touristique	15 540,00 €	24 204,00 €	24 204,00 €		86 164,00 €	5 760,00 €	8 400,00 €			23 121,90 €		7 821,00 €
	Etude- actualisation du schéma directeur		40 500,00 €	40 500,00 €					8 000,00 €				
	Développement Covoiturage					105 000 €	18 038,76 €	79 804,20 €			76 649,10 €	20 042,00 €	5 190,00 €
	Etude développement dessertes saisonnières			10 874,40 €	20 280,00 €		20 280,00 €			10 833,60 €	14 089,60 €		21 178,00 €
	Aide à l'acquisition de vélos électriques	6 700,00 €	100,00 €	6 600,00 €		2 500,00 €	1 700,00 €	0					
	Bornes de recharge vélos et voitures électriques	16 980,00 €	1 560,00 €	2 951,50 €	9 695,28 €	3 750,00 €	4 569,01 €	8 347,68 €		16 609,00 €	1 233,50 €	10 208,00 €	0
	Aide au car Région au Noël – Travaux + cheminement			2 280,00 €	3 384,00 €	80 000,00 €	65 147,52 €	0			25 562,40 €	5 664,00 €	24 968,00 €
	Matériel et matériel informatique/mise en place stationnements et autres services vélo			2 136,20 €		181 800,00 €	0	0	2 030,51 €		145 320,00 €	0	0

		DEPENSES							RECETTES						
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Politique éducative et sociale dont														
21	Maisons France Services	7 380,72 €	18 156,54 €	77 748,47 €	141 943,72 €	310 800,00 €	38 507,81 €	210 598,17 €	115 375,02 €	4 166,00 €	5 743,00 €	27 939,00 €	126 656,00 €	27 838,16 €	22 603,00 €
21-23	Maison France services Neuvéglise	0,00€	6 625,00€	5 203,24 €	9 649,80 €	7 300,00 €	5 188,44 €	7 598,440 €	2 828,00 €	0,00€					
	ALSH - RPE	0,00€	9 581,45 €	64 996,85 €	10 316,40 €	221 900,00 €	19 478,65 €	22 212,00 €	0,00€	1 700,00€	777,00 €	23 143,00 €	126 656,00 €	23 238,16 €	15 307,00 €
	Portage repas	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	12 400,00 €		3 710,02 €	0,00€	0,00€					
	Aménagements extérieurs micro crèche	3 134,21 €	1 541,40 €	7 548,38 €	1 977,52 €	9 600,00 €	13 840,72 €			2 466,00 €	4 966,00 €	4 796,00 €		4 600,00 €	7 296,00 €
	Fonds de concours structures petite enfance	0,00€	0,00€		120 000,00 €	59 600,00 €		177 077,75 €	0,00€	0,00€					
	Services aux communes dont	95 501,49 €	198 595,60 €	538 436,60 €	183 606,24 €	298 471,15 €	252 701,42 €	165 586,44 €	36 000,00 €	3 100,00 €	24 727,50 €	48 157,50 €		14 400,00 €	29 887,50 €
23	Aménagement et embellissement de points de regroupement	51 547,95 €	43 495,60 €	129 653,16 €	72 516,24 €	140 000,00 €	73 969,96 €	120 343,44 €	36 000,00 €	3 100,00 €		14 400,00 €			
21	Matériels services techniques interco	3 393,54 €	155 100,00 €	346 996,01 €	15 114,00 €	128 471,15 €	127 998,46 €		0,00€	0,00€					
	Fonds de concours petit patrimoine	0,00€	0,00€						0,00€	0,00€					
	Fonds de vue Tanavelle	0,00€	0,00€			6 000,00 €			0,00€	0,00€					
	Etude eau	40 560,00 €	0,00€	44 503,00 €	95 976,00 €		50 733,00 €	45 243,00 €	0,00€	0,00€	24 727,50 €	33 757,50 €			29 887,50 €
	Matériel de matériel pool														
	Secrétariat direction/mairies			17 284,43 €		24 000,00 €									

Accusé de réception en préfecture
091-20006666
Réf : 260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026



		DEPENSES						RECETTES							
Chap	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Environnement - transition énergétique GEMAPI	428 624,70 €	251 485,71 €	54 715,20 €	451 190,68 €	950 700,00 €	344 185,35 €	163 007,50 €	37 449,00 €	72 731,00 €	72 982,20 €	18 300,00 €	356 100,00 €		18 300,00 €
	Protection contre les inondations Ville basse à Saint- Flour GEMAPI	36 474,00 €	870,00 €	30 367,20 €	23 160,00 €	588 000,00 €	23 160,00 €	22 200,00 €	0,00€	0,00€			116 000,00 €		
	Espaces naturels sensibles	8 481,50 €	0,00€						8 889,00 €	13 975,00 €	13 975,00 €				
	Contrat de progrès territorial	348 149,20 €	218 095,71 €		325 313,68 €	99 500,00 €	274 949,35 €	63 592,50 €	0,00€	0,00€					
	Actions de performance énergétique	35 520,00 €	32 520,00 €	24 348,00 €	102 717,00 €	63 200,00 €	46 076,00 €	77 215,00 €	0,00€	3 500,00 €	3 500,00 €	18 300,00 €	40 100,00 €		18 300,00 €
	Structuration portage de projet ENR	35 520,00 €				200 000,00 €							200 000,00 €		
	Portage de Lascols									55 256,00 €	55 507,20 €				

Avis de réception en préfecture
01/03/2026 200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

		DEPENSES							RECETTES						
Cha p	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
	Moyens généraux	138 442,75 €	43 821,74 €	98 572,22 €	89 301,04 €	233 124,00 €	153 828,11 €	32 638,64 €	26 754,33 €	23 715,67 €	15 931,95 €	8 644,55 €	2 124,00 €	16 680,19 €	
	Centres techniques intercommunaux – entretien de bâtiments	75 280,80 €	2 990,50 €	19 565,50 €	101,52 €	60 624,00 €	43 705,10 €	7 261,78 €	10 022,00 €	3 199,00 €	3 199,00 €		624,00 €	1 144,00 €	
	Agenda D'accessibilité Programmée – Réserves foncières		1 515,60 €	2 281,19 €	69 334,41 €	3 500,00 €	58 896,14 €		0,00€	0,00€					
	Opération prévention des risques professionnels pour les agents	1 804,69 €		2 028,04 €	7 302,72 €	15 000,00 €	7 302,72 €		0,00€	0,00€	860,83 €		1 500,00 €	5 163,80 €	
	Signalétique des bâtiments intercommunaux	4 410,00 €	19 838,40 €	23 485,20 €		91 000,00 €	7 878,00 €	21 776,86 €	0,00€	0,00€					
	Equipement de Matériel informatique ou de bureaux	56 947,26 €	19 477,24 €	51 212,29 €	12 562,39 €	63 000,00 €	36 046,15 €	3 600,00 €	16 732,33 €	20 516,67 €		8 644,55 €		10 373,03 €	
Dont	Equipement mobilier	1 037,70 €		5 559,62 €	624,19 €	6 000,00 €	2 663,37 €		0,00€	0,00€					
	Equipement site internet	15 520,00 €	15 960,00 €	7 212,00 €	8 748,00 €		8 748,00 €		16 732,33 €	20 516,67 €	11 872,12 €	8 644,55 €		10 373,03 €	
	Logiciels		3 517,24 €						0,00€	0,00€					
	Equipement informatique	40 389,56 €		38 440,67 €	3 190,20 €	57 000,00 €	24 634,78 €	3 600,00 €	0,00€	0,00€					

Accusé de réception en préfecture
015-202606688-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

		DEPENSES								RECETTES							
Cha p.	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025		
041	Amortissements	163 639,77 €	0,00€	210 398,12 €		245 500,00 €	245 404,91 €		982 674,15 €	0,00€	1 062 437,39 €		1 051 726,00 €	1 018 016,01 €			
16	Emprunt La dette en capital s'élève au 31 décembre 2025 à 6 006 144,13 € (5 914 957,16 € au 31/12/2024 + frais de renégociation de dette	486 091,99 €	0,00€	489 866,57 €		509 000,00 €	508 813,03 €		0,00€	0,00€	32 743,17 €		1 363 073,14 €	640 000,00 € 33 625,45 €			
16	Créance Etablissement public foncier – foncier municipal Maison des services de Neuville	9 140,34 €		9 277,43 €		10 000,00 €	9 416,62 €										

Actus
006144136660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de réception en préfecture
Date de transmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

		DEPENSES							RECETTES						
Chap.	Libellé	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	CA 2023	RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
016	Montant net réserve (dépendances imprévues)	0,00€	0,00€						0,00€	0,00€					
10	FCTVA								78 811,30 €		254 656,80 €		430 824,96 €	225 978,78 €	
001	Résultat d'investissement reporté	0,00€	0,00€						1 952 940,00€	0,00€	913 216,65 €		11 509,43 €	11 509,43 €	
1068	Affectation de résultat / Besoin de financement	0,00€	0,00€						0,00€	0,00€	255 291,00 €		1 382 680,39 €	1 382 680,39 €	
	Opérations financières / cessions	42 118,08 €	0,00€	1 224,00 €			28 689,81 €		45 118,08 €	0,00€				30 489,81 €	
	Total opérations d'équipement	1 924 684,56 €	2 173 536,24 €	2 542 754,12 €	2 527 467,57 €	5 077 072,22 €	2 570 396,66 €	2 372 124,19 €	484 114,38 €	1 005 028,59 €	745 460,66 €	1 133 277,75 €	1 485 625,57 €	885 981,10 €	790 811,43 €
	TOTAL	2 627 441,46 €	2 173 536,24 €	3 253 520,24 €	2 527 467,57 €	5 841 572,22 €	3 362 721,03 €	2 372 124,19 €	3 540 658,11 €	1 005 028,59 €	3 265 029 67 €	1 133 277,75 €	6 874 501,76 €	4 228 280,97 €	790 811,43 €
	REALISE + RAR							5 734 845,22 €	0,00€						5 019 092,40 €
	Besoin de financement									255 291,00 €		1 382 680,39 €	1 494 538,03€		715 752,82 €

Accusé de réception en préfecture
015-2020-0660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

BILAN INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 2025	- 3 362 721,03 €
Recettes de l'exercice 2025	+ 4 216 771,54 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	+ 854 050,51 €
Résultat d'investissement reporté	+ 11 509,43 €
Restes à réaliser en dépenses 2025	- 2 372 124,19 €
Sous-total	- 1 506 564,25 €
Restes à réaliser en recettes 2025	+ 790 811,43 €
Besoin de financement qui est le Résultat définitif à la clôture de l'exercice 2025 pour la Section d'Investissement	= - 715 752,82€

RÉSULTATS D'ENSEMBLE DÉFINITIFS

Excédent de recettes
de la Section de Fonctionnement
Excédent corrigé après déduction du
rôle complémentaire

+ 5 730 480,84 €

+ 2 786 420,84 € (+ 3 535 184,27 € en 2024)

Besoin de financement
de la Section d'Investissement

- 715 752,82 €

Résultat global définitif
de l'exercice 2025
Résultat global définitif corrigé

+ 5 030 480,84 €

+ 2 070 668,02 €

(2 152 503,88 € en 2024, 2 874 824,08 € en 2023, 2 458 364,34
en 2022 et 1 852 996,20 € en 2021)

A ce résultat, s'ajoute la provision disponible réalisée en 2012 à hauteur de 300 000 €.
Capacité de désendettement du budget général : 4,17 années
Dettes en capital budget général : 6 006 144,13 €

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - BUDGET GENERAL

CFU 2025

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 48

VOTE : Pour : 53

Contre : 0

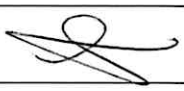
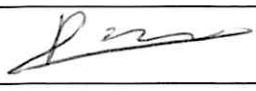
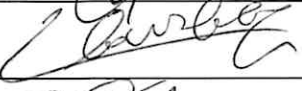
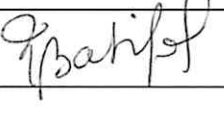
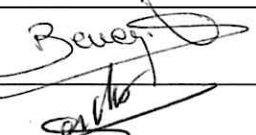
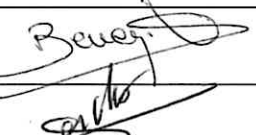
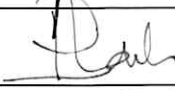
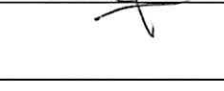
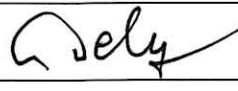
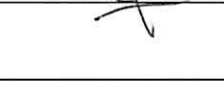
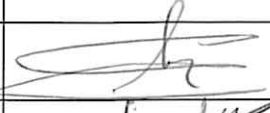
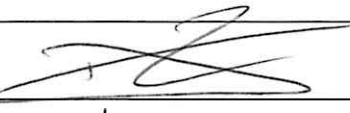
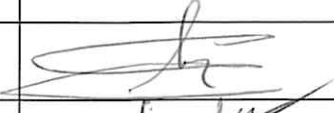
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

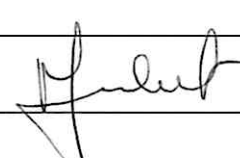
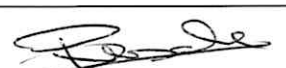
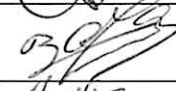
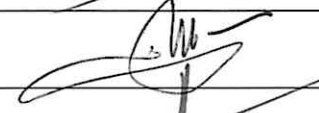
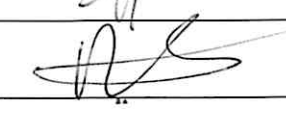
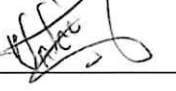
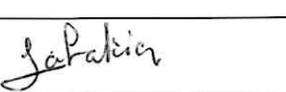
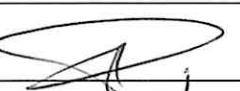
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20260304-DELIB2026-028-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE - BUDGET GENERAL

CFU 2025

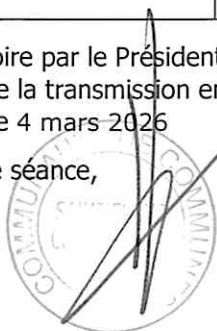
CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

11 MARS 2026

; et de la publication le **11 MARS 2026**

Le Président de séance,



Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260304-DELIB2026-028-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026